

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loic - Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – M. COMMUN Cédric -

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme LENORMAND Valérie –

ETAIENT ABSENTES : Mme REVERT Anne-Claire – Mme PITOU Peggy -

Date de convocation : 23 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

- ◆ **Adoption de l'Ordre du jour** : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- ◆ **Désignation du secrétaire de séance** : M. COMMUN Cédric est désigné Secrétaire de séance.
- ◆ **Adoption du procès-verbal de séance du 26 octobre 2023** : le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A la demande de M. Philippe RALLU, le Conseil municipal observe une Minute de silence, à la Mémoire de **Monsieur Gérard BOULAY**, Conseiller municipal en exercice, et Président de l'Association communale Génération Mouvements les Aînés Ruraux, décédé le 21 novembre 2023.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA PLAINE DES BOULAIES 2023 :

Concrétisation de la vente de 3 parcelles de terrain à bâtir en 2023, représentant un excédent budgétaire de 46 145 €, reversé au budget principal.

Décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe **Lotissement de la Plaine des Boulaies** de l'année 2023 (DM1) adoptée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011-Charges à caractère général

6045-Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager) -2000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre sections

71355-Variation des stocks de terrains aménagés -16114.97

Chapitre 70-Produits des services, du domaine et ventes diverses

7015-Vente de terrains aménagés +14019.35

Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	
75822-Déficit des budgets annexes à caractère administratif	+53.62
7588-Autres produits divers de gestion courante	+42

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

3555-Terains aménagés (stock final)	-16114.97
-------------------------------------	-----------

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

168748-Autres communes	+16114.97
------------------------	-----------

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2023 :

Recette exceptionnelle perçue au titre de la dotation dite « filet de sécurité inflation 2022 » :
20 552 €

Besoin de financement complémentaire au Sivos : 10 000 €

Ajustement dégrèvements taxe foncière non bâti JA : 596 €

Décision modificative budgétaire n°1 du **budget principal** de l'année 2023 (DM1) adoptée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 014-Atténuation de produits

7391111-Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	+596
--	------

Chapitre 65-Autres charges de gestion courante

65821-Déficit des budgets annexes à caractère administratif	+53.62
---	--------

65568 – Autres contributions	+10000
------------------------------	--------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 74 – Reversement et restitution sur dotations et participations

7488 – Autres attributions et participations	+10649.62
--	-----------

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 – Emprunt

1641 – Emprunt en euros	- 16114.97
-------------------------	------------

Chapitre 27-Autres immobilisations financières

27638 - Autres établissements publics	+16114.97
---------------------------------------	-----------

IMPUTATION DES DEPENSES DE TRAVAUX ET ACHATS DE BIENS ET/OU PETITS EQUIPEMENTS EN LIEN AVEC LA MAISON DITE MARCEL FIAUDRIN, EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le Maire rappelle l'acquisition par la Commune de la propriété sise rue de l'Escole Corbin comprenant une petite maison de Bourg, dans l'objectif de créer un espace d'animations et de valorisation d'évènements particuliers pour les habitants (expositions, ateliers participatifs de restauration du patrimoine, ...).

Les travaux de grosses réparations et/ou d'amélioration du patrimoine communal qui en augmentent soit la durée d'usage, soit la valeur constituent de ce fait des dépenses d'équipement.

Si les travaux sont réalisés par la commune elle-même, avec ses agents, les dépenses d'acquisition de matériels et matériaux importants afférents à ces travaux en régie peuvent être imputés en section d'investissement.

Les dépenses d'acquisition de matériel et matériaux qui ne sont pas assez importantes ne peuvent pas être imputées directement à la section d'investissement, mais peuvent être transférées en fin d'exercice, au moyen d'une écriture globale annuelle aux chapitres intéressés de la section d'investissement pour immobiliser les biens ainsi réalisés.

Le conseil municipal a par ailleurs la faculté (art. [L2122-21](#) du CGCT), par délibération, d'imputer les dépenses d'acquisition de bien meuble d'une valeur unitaire inférieure à 500 € ttc, en section d'investissement. Le bien en cause doit revêtir un caractère de durabilité et ne doit pas figurer explicitement dans les libellés des comptes de charges.

Le Conseil municipal décide d'imputer les dépenses de petit équipement, petit matériel et mobilier d'un montant inférieur à 500 € ttc, en lien avec la maison dite *Marcel Fiaudrin*, en section d'investissement.

Point sur les travaux :

Jardin nettoyé par M. Duroy, entrepreneur Espaces-verts.

Devis demandés pour l'habillage sous-face des versants du cellier.

Les travaux de menuiseries (clos) et enduits intérieurs seront effectués par des bénévoles (achat des matériaux par la commune).

MISE A DISPOSITION DU TERRAIN CADASTRE SECTION ZD N°16 LIEU-DIT LE LOTTEREAU (ACQUISITION FIAUDRIN) :

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°16 d'une surface de 800 m² au lieu-dit le Lottereau, comprenant un hangar, dans le cadre de l'acquisition de la propriété *Fiaudrin*.

Il propose de mettre ce terrain disposition de M. DESALAY Yves, à usage de jardin permettant ainsi son entretien régulier, ceci à titre gratuit.

Le Conseil municipal décide de mettre gracieusement la parcelle cadastrée section ZD n°16 à disposition de M. DESALAY Yves, dans le cadre d'un usage à titre de jardin, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

BAIL RURAL PARCELLE ZI N°4 – M. TROCHERIE JEREMY :

Le Maire fait part au Conseil municipal, du projet de bail à ferme pour la location de la parcelle cadastrée section ZI n°4 d'une superficie de 50 a 40 ca, située au lieu-dit *La Frette*, à M. Trocherie Jérémy demeurant « 2 lieu dit la Paffetière » à Sougé le Ganelon, pour une durée de 9 années à compter de sa date d'installation courant 2024.

Le fermage annuel de référence s'établit à 39,63 € (indice basse 100 – 2009)

Le Conseil municipal décide de louer la parcelle cadastre section ZI n°4 à M. Trocherie Jérémy à compter de sa date d'installation courant 2024, et autorise le Maire à signer le bail correspondant et tous documents s'y rapportant.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES DU DEPARTEMENT POUR MAINTENANCE ET SUPERVISION BORNE IRVE :

Le Maire informe le Conseil municipal du projet du Département de mise en place d'un **groupement de commandes pour la mise en place d'un contrat de maintenance et supervision** d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le Conseil municipal décide :

- D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de confier la maintenance et la supervision des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- De valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer,
- De désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet.

Le Maire rappelle, pour mémoire, que le reste à charge de la Commune, sur l'achat et l'installation de cet équipement en 2022, s'est élevé à 693 € (subventions & pénalités déduites) pour un montant de dépenses de 16893 € ht.

PROJET DE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE CCHSAM :

À la suite de la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a lancé en décembre 2022 une démarche d'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) au sens de l'article L1214-36-1 du Code des transports afin de planifier sa politique en matière de mobilité sur son territoire.

Le diagnostic territorial et les enjeux, la stratégie, les objectifs ainsi que le plan d'actions du projet de Plan de Mobilité Simplifié ont été approuvés par le Conseil communautaire.

Le projet de plan d'actions mobilité du Plan de Mobilité Simplifié s'articule autour de 4 objectifs :

- Faciliter l'accès aux gares,
- Relier les communes aux pôles structurants de la CCHSAM,
- Développer les mobilités moins carbonées,
- Informer, communiquer et animer.

La concertation de l'ensemble des communes sous la forme de 3 réunions a permis de prioriser les 18 actions. Le projet de plan d'actions a été, ensuite, présenté aux partenaires institutionnels de la CCHSAM (Etat, DDT, Région Pays de la Loire, Département de la Sarthe, CC Maine Saosnois, CUA) le 21 septembre 2023. Enfin, le projet de plan d'actions mobilité a reçu un avis favorable du Comité des partenaires le 28 septembre 2023.

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié sera soumis pour avis, au sens de l'article L1214-36-1 du Code des transports, aux Conseils Municipaux, au Conseil Départemental et au Conseil Régional ainsi qu'aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes (la Communauté Urbaine d'Alençon, la Communauté de communes des Monts des Avaloirs et Le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe).

Le Conseil municipal émet un **avis favorable** sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes.

CONVENTION PROJET LOT DEPLOIEMENT DU RESEAU LORA EN SARTHE (CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE IMPLANTATION EN HAUTEUR D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ D'OBJETS CONNECTES) :

Le Maire rend compte au Conseil municipal de la réunion à laquelle il a assisté, avec le Syndicat Mixte Ouvert Sarthe Numérique et SARTELTHD, au sujet de la mise en place par SARTEL THD de services de connectivités de type « loRaWAN » ou « LoRa » (ci-après dénommés « le réseau ») permettant de collecter des données issues d'objets connectés mis en place sur le territoire de la Sarthe.

Pour les besoins de l'exploitation du réseau, la Société SARTELTHD souhaite installer, mettre en service et entretenir un équipement de télérelève en hauteur et en extérieur (boîtier LoRa et antenne radio), ainsi que les éléments nécessaires à son fonctionnement (câbles, coffret LoRa en intérieur, alimentation électrique et équipement de connectivité fibre optique).

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Sougé le Ganelon semble propice à l'installation d'un équipement pour le déploiement du réseau LoRa, l'emplacement choisi serait la salle polyvalente *G. Chauveau* (pignon sud).

Le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur l'installation de ladite antenne, et sur la signature de la convention de mise à disposition d'Emplacements dans le bâtiment mis à disposition par la collectivité, propriétaire ou occupant de plein droit, permettant d'accueillir les équipements constitutifs du réseau, convention jointe à la présente délibération et qui prévoit une redevance annuelle de 100 € ttc.

Le Conseil municipal décide :

- De donner son accord sur la mise à disposition d'un emplacement pour l'équipement LoRa sur le bâtiment salle polyvalente *G. Chauveau* ;
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'Emplacements dans le bâtiment mis à disposition par la collectivité, propriétaire ou occupant de plein droit, permettant d'accueillir les équipements constitutifs du réseau ;
- Charge le Maire de la mise en application de cette décision, et de prendre toutes les dispositions nécessaires à ce dossier.

PROJET EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR PUIITS FORGET : ACQUISITION DE TERRAIN POUR POSTE DE REFOULEMENT :

Dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur du Puits Forget, il y a nécessité d'acquérir environ 50 m² de terrain sur la parcelle cadastrée section ZE n°152 appartenant à M. et Mme Bellanger Philippe, pour la construction d'un poste de relevage. M. et Mme Bellanger préalablement consultés, ont donné leur accord de principe pour céder cette partie de terrain à la commune. Ils proposent de céder ce terrain pour l'€uro symbolique en contrepartie de la gratuité de leur branchement au réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil municipal :

- Décide d'acquérir pour l'€uro symbolique une partie de la parcelle cadastrée section ZE n°152 pour une superficie d'environ 50 m² (surface précise à déterminer après bornage) ;
- Décide qu'en contrepartie de cette cession pour l'€uro symbolique, M. et Mme Bellanger Philippe bénéficieront de la gratuité de leur branchement au réseau d'assainissement collectif ;
- S'engage à prendre en charge tous les frais inhérents à cette transaction (frais de bornage, droits d'enregistrement, réfection de clôtures, etc)
- Autorise le Maire à signer l'acte administratif correspondant et plus généralement tous documents relatifs à cette transaction.

Point sur le dossier :

Mise à jour de l'étude technique et financière en cours par le cabinet Safège, Maître d'œuvre de l'opération.

Organisation d'une réunion publique d'information à prévoir en janvier 2024

Nécessité de créer une servitude passage de canalisation sur propriété privée de M. Touchard.

La cession pour l'€uro symbolique par acte administratif évitera les frais notariés.

POINT CHANTIER LAGUNE :

Géomembrane posée.

Conduite du by-pass passant sous le chemin d'exploitation, cassée suite au passage des engins de chantier : réparation assurée par GEO BTP.

Variations de prestations apportées au cours des travaux (plus et moins-values) sans incidence financière sur le montant global du marché.

Réception de chantier fixée au lundi 11 décembre 2023.

Coût : 259 000 € ttc.

POINT SUR MARCHES EN COURS TRAVAUX DE FINITIONS LOTISSEMENT PLAINE DES BOULAIES :

Une réinitialisation des coûts du marché passé en 2014, toujours actif, est en cours par les entreprises titulaires qui sont pour mémoire :

Lot 1 – Voirie : Sas Chapron 53600 Sainte Gemmes le Robert

Lot 2 – Eclairage public : Sas Télélec Réseaux 72650 Changé

Lot 3 – Espaces verts : Sarl Gorronnaise de Jardins 53120 Gorrion

Il est rappelé qu'une subvention de la région au titre du CTR d'un montant de 10 000 € a été attribuée en 2020 pour l'éclairage public du lotissement. Les travaux devront être terminés en novembre 2024 pour ne pas perdre le bénéfice de cette subvention.

Un inventaire des plantations à réaliser à l'automne 2024 a été actualisé en présence de Paysage Concept, maître d'œuvre du lot Espaces verts, et du représentant de la société Gorronnaise de Jardins.

INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Obtention du diplôme 2023 du fleurissement 3 fleurs *** et rapport du Jury :** Sylvie Beucher, adjointe au Maire, s'est rendue à la cérémonie régionale de labellisation des Villes et Villages Fleuris qui s'est déroulée le 14.11.2023 à Durtal, pour la remise du diplôme et du rapport de visite du Jury. Rapport du Jury présenté au Conseil.

♦ **Stage fleurissement Caue – commune de saint Léonard des Bois :** Sylvie Beucher, Pascal Monnier et le personnel des services techniques communaux ont participé à une journée technique organisé par le CAUE sur le thème *Plantation de vivaces*, le vendredi 1^{er} décembre. La plantation en fosses devra remplacer les jardinières.

♦ **Travaux tribune du stade :** travaux de remplacement d'une partie des ossatures et des assises réalisés par l'Atelier du Bois. Coût : 4 321 € ht.

- ◆ **Travaux couverture de l'annexe (salle polyvalente) :** devis de la Sas Breton d'un montant de 2 657 € ht accepté pour réparation d'une surface de couverture de 24 m², suite à des fuites d'eaux de pluies importantes.
- ◆ **Travaux intérieurs de la salle polyvalente :** rénovation de peinture intérieure des murs de sous-bassement par les agents communaux, programmée au cours de l'hiver.
- ◆ **Parc photovoltaïque du Gué-Ory :** conclusions du commissaire enquêteur envoyées au Préfet. Construction planifiée pour septembre 2025.
- ◆ **Atlas de la biodiversité (Parc Normandie Maine Géo Parc Unesco) :** projet retenu pour la commune de Sougé dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité en mars 2023.
- ◆ **Réparation robinetterie des vestiaires du foot :** fuites sur urinoirs et robinets de lavabos réparés.
- ◆ **Décorations de Noël :** montage des illuminations par les membres du Comité des fêtes le samedi 2 décembre. Installation des décors en location par la Sté Naixia prévue le mercredi 6 décembre. La cour du Presbytère sera décorée cette année. Le Conseil remercie le Comité des fêtes pour la pose des guirlandes.
- ◆ **Distribution des colis des Aînés (29 « couple », 59 « personne seule ») :** le colis offert aux personnes n'ayant pas participé au repas des Aînés sera distribué le samedi 6 janvier 2024 matin (jour de distribution du bulletin).
Personnes disponibles pour la distribution : P. Rallu, P. Monnier, S. Beucher, P. Mouetaux, C. Commin, G. Chev , M. Julienne, B. Boucher.
- ◆ **Sacs ordures m nag res :** mise   disposition des sacs poubelle vert en Mairie **du samedi 2.12.2023 au samedi 6.01.2024** en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.
- ◆ **Bulletin communal :** textes finalis s et transmis   l'imprimerie. R union de relecture par les membres de la commission fix e au lundi 11 d cembre   20h30. Distribution pr vue le samedi 6 janvier 2024 (matin).
- ◆ **Maison Fiaudrin :** pr sentation de la plaque en ch ne grav e par M. Dorneau, intitul e : ***Maison Marcel Fiaudrin – propri t  communale.*** M. Dorneau est remerci  pour ce travail.
- ◆ **M daille du M rite communal :** sur proposition du Maire, le Conseil d cide d'attribuer la M daille du M rite communal   M. Roger LE ROI, pour 35 ans de mandat associatif   titre de Pr sident de la P tanque Soug enne.
- ◆ **Voirie :** curage des foss s et d broussaillage faits
- ◆ **Signalisation routi re :** la CCHSAM a  t  sollicit e pour remplacer le panneau directionnel Hutchinson au Gu  Ory au droit de la RD / rue de la Gaudini re
- ◆ **Dates   retenir :**
 - Samedi 9 d cembre** apr s-midi : March  de No l (*salle polyvalente*)
 - Mardi 12 d cembre** : r union comice 2024 (*salle des associations*), 20 h 30
 - Samedi 16 d cembre** : inauguration des arbres de naissance (sur invitation), 11 h 00

Vendredi 5 janvier 2024 : vœux du Maire, 20 h 30 (*salle polyvalente*)

Samedi 6 janvier matin : distributions des colis de Noël (aux ayants droits) et bulletin communal

Jeudi 25 janvier 2024 : Conseil municipal

Jeudi 29 février 2024 : Conseil municipal - vote du CFU

Jeudi 4 avril 2024 : Conseil municipal - vote du BP

◆ **Demandeurs d'emploi :**

Au 01/11/2023 : 43 dont 23 hommes – 20 femmes – 39 indemnissables

QUESTIONS DIVERSES :

- Terre-plein rue des Acacias endommagé (constaté le 9.11.2023)
- Bloc panneaux directionnels et borne incendie carrefour du Presbytère endommagés par un véhicule dans l'après-midi du 4 décembre. Auteur non identifié. Remise en état à voir avec Traçage Service pour le remplacement d'un poteau de fixation des panneaux, et avec la SAUR pour la borne incendie.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en application des délégations du Conseil au Maire par délibération n°D20200525-029 du 25 mai 2020.

La séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire,
Cédric COMMUN.

Le Maire,
Philippe RALLU.

Affiché le : 07/12/2023

Publié le : 07/12/2023